Présentation du personnel qui intervient sur l'école :

Dans notre école, l'équipe enseignante se compose de :

- M. BOULE qui enseigne en classe de PS/MS dans laquelle il y a 12 PS et 11 MS,
- et moi-même Mme BAFFARD qui enseigne en GS dans laquelle il y a 22 GS, j'ai également la charge de la direction de l'école.

Monsieur est assisté de Mme MARTIN et je suis assistées de Mme VIGNAUD qui sont ATSEM. J'ai demandé le recrutement d'un jeune en service civique, il s'occuperait de la bibliothèque, interviendrait pendant les récréations et pourrait seconder les ATSEM.

Sur la pause méridienne, Madame LUSSEAU intervient également pour assurer la surveillance des élèves.

Notre cantinière s'appelle MadameBLASIUS, elle est assistée de Mme LUSSEAU.

• Présentation du RPI « Le Val d'Argenteuil » :

Notre RPI est constitué de 3 écoles, « le Val d'Argenteuil » accueille les élèves de la maternelle aux Églises d'Argenteuil, du CP au CE2 à Poursay-Garnaud et du CE2 au CM2 à Antezant-la-Chapelle.

Le fonctionnement de ces 6 classes dépend de la Communauté De Communes Vals de Saintonge, aidée dans cette tâche par les maires et des représentants détachés aux affaires scolaires.

• Le règlement intérieur de l'école :

Nous vous le communiquerons après le premier conseil d'école où il sera débattu et voté. En attendant, nous conservons celui de l'année passée, toujours en vigueur. Il est affiché dans les écoles et visible sur le BLOG de l'école.

• Les horaires :

	Horaire matinée	Horaires après-midi
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	8h35-11h45	13h45-16h35

POUR LES ENFANTS QUI PRENNENT LE BUS, ils sont en garderie gratuite jusqu'à 16h55, heure du départ du bus.

Il vous est demandé d'être très vigilants sur l'heure d'arrivée et de sortie des élèves à l'école.

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, l'accueil des enfants se fera donc uniquement entre <u>8h25 et 8h35</u>, à <u>8h32</u>, <u>Madame Lusseau sonne la cloche cela signifie qu'elle va fermer le portail</u>.

• Assurances:

L'école souscrit une assurance, mais il est nécessaire que chaque enfant en ait une individuelle. L'assurance, facultative pour les activités en temps scolaire, devient obligatoire tant en garantie responsabilité civile qu'en individuelle accident pour toutes les activités hors du temps scolaire (par exemple la pause méridienne).

• Les Activités Pédagogiques Complémentaires :

Comme l'an dernier, ce temps sera consacré à soutenir les apprentissages fondamentaux des élèves les plus fragiles, elles se dérouleront pendant la pause méridienne afin de bénéficier au plus grand nombre. Nous vous avons fait passer une autorisation pour pouvoir prendre les enfants en APC en fonction de leurs besoins, cette autorisation est valable pour toute l'année et ne signifie pas pour autant que votre enfant est en difficulté.

• Fréquentation scolaire :

Il est impératif de prévenir pour toute absence <u>par téléphone dès le matin</u>. L'absence devra être ensuite justifiée <u>par écrit</u> (par l'intermédiaire du <u>billet d'absence</u> qui se trouve dans le carnet de liaisons des enfants ou à l'entrée de la classe).

Pour toute absence prévisible (rendez-vous médical...), vous devez compléter <u>la demande</u> <u>d'autorisation</u> <u>d'absence</u> qui se trouve également dans le cahier de liaisons ou à l'entrée de la classe.

Cette année l'école devient obligatoire à partir de 3 ans, il est donc demandé un justificatif d'absence dès la petite section.

• <u>RASED</u>:

Si vous le souhaitez, vous pouvez contacter le réseau d'aide aux élèves en difficultés, cette année la psychologue scolaire est Monsieur Martineau, la maîtresse E, Madame Isabelle Boulin, Secteur Saint Jean d'Angély 1, le numéro de téléphone est 05.46.32.46.42. Vous retrouverez ses informations sur le BLOG de l'école.

• Coopérative scolaire

Afin de financer nos travaux en Sciences, en Arts visuels (pour Noël, fête des mères/pères), nous vous demandons une participation minimum de 12 euros par élève.

La coopérative n'est pas obligatoire, mais afin que tous les élèves puissent réaliser les projets, il est évident que votre participation serait la bienvenue. Nous vous remercions par avance de votre contribution.

• Fêtes d'école et projets communs :

- Début octobre, nous irons visiter la ferme pédagogique des Maronniers, ce sera le ... octobre pour la classe de PS/MS et le 7 octobre pour la classe de GS.
- le traditionnel spectacle de Noël sera cette année le vendredi 20 décembre dans la salle municipale
 - Nous irons voir un spectacle qui s'intitule " Le cirque des éléphants" le 14/01/2021
- Nous accueillerons les 3 chardons en février pour nous présenter dans la salle municipale un spectacle qui s'intitule « Lucine et Malo»
 - Le carnaval se fera le vendredi 20 mars 2020,
- et la fête de fin d'année se fera cette année <u>le dimanche 28 juin 2020. Le lieu reste encore</u> à définir.

• Goûter:

Etant donné les changements d'horaire de la pause méridienne, nous avons décidé de supprimer les goûters aux récréations. Les enfants peuvent avoir un petit goûter mais pour le soir pour la garderie

ou lorsqu'ils attendent le bus.

Pour ceux qui se déjeunent tôt, nous avons pensé à proposer une petite collation au cours de l'accueil mais ce ne serait pas un goûter individuel, les familles pourraient apporter à l'école différents aliments et nous le proposerions de manière collective, ça évite ainsi les jalousies entre enfants et cela nous permet de réguler, cela entrerait dans le cadre des apprentissages : la découverte des différents goûts, sans bien-sûr aucune obligation.

Voir document annexe.

• Contacts avec la directrice d'école :

Ne bénéficiant pas de décharge de direction, si vous souhaitez me rencontrer, nous vous remercions de bien vouloir prendre rendez-vous :

- → par l'intermédiaire du cahier de liaison,
- \rightarrow par téléphone au 05 46 59 99 23 (entre 8h et 8h20, entre 12h et 13h30) ou par mail ce.0170159f@ac-poitiers.fr

Le BLOG que vous retrouverez à l'adresse : http://ecoleleseglisesdargenteuil.eklablog.com/accueil-c30151316 est toujours en activité, j'essaye de l'actualisé régulièrement et d'y mettre toutes les informations importantes concernant l'école, vous y retrouvez également, les horaires de bus, le menu de la cantine, le règlement intérieur de l'école, si l'APE propose des activités ou des informations que l'association veut transmettre aux parents. En vous abonnant à la newsletter, vous aurez dans votre boîte mail une information pour vous signalez que j'ai publié un nouvelle article. Pour l'utilisation dans ma classe, j'en parlerai tout à l'heure.

AVANT DE QUITTER LES PARENTSla classe de PS/MS, je voulais vous parler de la vie de l'école

La vie de l'école

Les parents sont des membres à part entière de la communauté éducative. Le dialogue avec les enseignants et autres personnels de chaque école doit être assuré.

La réussite de la scolarité de vos enfants est liée au **dialogue qui s'établira entre les enseignants de l'école et vous-même** et de votre implication dans l'accompagnement de sa scolarité.

Accompagner votre enfant dans sa scolarité, c'est :

- l'encourager dans ses apprentissages et dans sa recherche d'autonomie
- développer son sens des responsabilités,
- lui apprendre le nécessaire respect de lui-même et des autres ainsi que l'utilité des règles de vie commune
- l'aider à acquérir une certaine hygiène de vie (sommeil et alimentation équilibrés, hygiène corporelle, activités physiques, etc.) qui le rendra plus disponible pour apprendre mais aussi, à l'adolescence, pour affronter les tentations de conduites à risques.

Tout ça pour vous dire que votre implication dans l'école est indispensable, je vois par votre présence ce soir que c'est déjà le cas et pour que le lien soit encore de meilleure qualité, il est nécessaire que vous choisissiez des représentants.

Le rôle des représentants de parents d'élèves (élection le vendredi 12 octobre) voir calendrier pour les autres dates

- ils facilitent les relations entre les parents d'élèves et les personnels,
- ils peuvent intervenir auprès des directeurs d'école pour évoquer un problème particulier.

- pour assurer une médiation à la demande d'un ou des parents concernés,
- ils siègent au conseil d'école avec voix délibérative, exceptés les suppléants qui ont voix consultative.
- À votre demande, ces mêmes représentants peuvent assurer un rôle de médiateur auprès de la communauté éducative.

A noter : les représentants de parents d'élèves sont tenus à une obligation de confidentialité à l'égard des informations personnelles dont ils peuvent avoir connaissance.

Le conseil d'école

Le conseil d'école est composé des enseignants du RPI, dont l'une des directrices est présidente ; des maires ou de leurs représentant, des conseillers municipaux en charge des affaires scolaires désigné par le conseil municipal, d'un des membres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école, des représentants élus des parents d'élèves en nombre égal à celui du nombre de classes de l'école, du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter l'école. L'inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions mais est régulièrement excusée.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre.

Il exerce notamment les compétences suivantes :

- vote le règlement intérieur de l'école
- élabore le projet d'organisation de la semaine scolaire dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé,
- donne tous les avis et présente toutes les suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école (dont les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés, les activités périscolaires, la restauration scolaire, les actions pédagogiques, l'utilisation des moyens alloués à l'école)
- donne son accord sur l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles, etc.

Y a-t-il parmi vous des parents intéressés pour se présenter aux élections des représentants des parents d'élèves ? Il nous faut un titulaire et un suppléant par classe. Si vous êtes intéressés, je vous demanderais de vous inscrire à la fin de cette réunion auprès de l'enseignant de la classe de votre enfant.

J'ai fini pour ce qui concerne la partie collective, y'a-t-il des représentants de parents de l'APE qui voudraient prendre la parole.